

**Voici la procédure à suivre pour la demande d'un visa de type A-2 - dit  
« diplomatique » - en faveur d'un(e) stagiaire rattaché(e) à une ambassade,  
un consulat général ou un bureau AWEX aux Etats-Unis**

1. Le CEC adresse un courrier/courriel en anglais au consul :

M. Michael Cerulus (*Janvier 2022*)  
Embassy of Belgium  
3330 Garfield Street NW  
Washington DC 20008-3515 - USA  
Tél. : 202-625-5833  
michael.cerulus@diplobel.fed.be

avec copie à Mme Oumie Samba  
Protocol and Consular Affairs - Embassy of Belgium  
[oumie.samba@diplobel.fed.be](mailto:oumie.samba@diplobel.fed.be)  
Tél. : 202-625-5833

**Comprenant toutes les informations relatives au stagiaire :**

prénom, nom, adresse complète, lieu et date de naissance, nationalité, N° de registre national (cf. carte d'identité), adresse privée, n° de téléphone, adresse électronique, établissement scolaire fréquenté, type d'études et de diplôme, lieu de stage (Wallonia Trade and Economic Office of (city) + dates de début et de fin de stage).

Joindre idéalement une numérisation du passeport - qui doit avoir une validité de six mois après la fin du séjour aux USA - et de la carte d'identité

Idéalement, le CEC envoie une note diplomatique standard (cf. exemple) incluant déjà toutes les informations relatives au stagiaire.

2. Demander un visa pour un stage non rémunéré.  
Décrire succinctement le stage : endroit (coordonnées), durée (dates aussi précises que possible du début et de fin de stage), mention de non-rémunération, nature du stage (bref descriptif : objectifs, tâches, etc.), nom, prénom et fonction du maître de stage aux USA.
3. Le CEC prépare et soumet cette lettre au consul (voir exemple de note diplomatique ci-dessous)  
Le consul rédigera/avalisera la note diplomatique pour demander un visa de type A-2 (diplomatique)
4. Le consul envoie une copie de l'original de cette note diplomatique officielle sur papier à en-tête, signée et cachetée, au stagiaire à son adresse personnelle en Belgique. Il envoie une copie de ce document au CEC.  
Voir exemple ci-dessous.
5. Dès réception de l'original de cette note, le stagiaire peut se rendre - sans rendez-vous – entre onze heures et midi au Consulat américain : 27, boulevard du Régent - 1000 Bruxelles.

Il devra se munir de ladite note diplomatique originale (conservez une copie à la maison et emportez une copie avec vous), de sa carte d'identité, de son passeport électronique "dernier cri" valide et valable 6 mois au moins après la fin du stage, du formulaire DS-160 (*Electronic Visa Application Form - non-immigration form*) complété en version anglaise, et de deux photos récentes (5X5 cm - attention aux spécifications de la photo : elles sont strictes et ne correspondent pas nécessairement à la taille des photos de passeport belge). Imprimez la confirmation de l'envoi du document + la copie du document proprement dit et emportez ces deux pièces avec vous lors de la visite à l'ambassade.

Toutes les précisions sont disponibles sur ce site : <https://be.usembassy.gov>

6. Le stagiaire peut se présenter au responsable de la sécurité de l'Ambassade U.S. en précisant qu'il vient retirer un visa diplomatique de type A-2. Il évitera ainsi les files.

**Attention** : la tenue vestimentaire de mise doit être classique, de type « business ». Vous venez retirer un visa diplomatique/professionnel et non pas un visa touristique ! Nous avons connu le cas d'un stagiaire refusé pour tenue négligée ! Ne vous munissez pas de votre ordinateur portable sinon votre entrée sera refusée. Les GSM doivent être éteints.

Notez qu'il y a possibilité de faire les photos spécifiques - aux normes exigées - (5X5) dans un *photo-robot* situé au sein même de l'ambassade, dans la salle d'attente. Environ 5 € pour 4 clichés.

*Le stagiaire ne doit pas hésiter à insister auprès des agents de sécurité, car il arrive à ces derniers de confondre les différents types de visas et donc de supposer que la personne s'est trompée de plage horaire.*

Le visa A-2 n'est pas délivré sur le champ. Le stagiaire recevra un « ticket » de ce style l'invitant à venir retirer son visa A- à une date ultérieure, entre onze heures et onze heures trente cette fois-ci.

Le visa peut dans ce cas être retiré par un tiers (devant obligatoirement présenter ce ticket).

